

Convention relative à une offre de concours matérielle de dévoiement de réseau d'assainissement Tour 2 la Benauge- 2 rue du professeur Lambinet

Entre

Bordeaux Métropole, établissement public de coopération intercommunale, sise Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président Monsieur Alain Anziani, dûment habilité aux fins de la présente par la délibération du Conseil Métropolitain n°XXX,

Et

CDC Habitat Social

Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré dont le siège social est situé 33 avenue Pierre Mendès France à Paris, 13ème arrondissement (75013), identifiée au SIREN sous le numéro 552045484 et immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris

Représentée par son représentant légal, dûment habilité

CONVENTION

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain Joliot-Curie et de l'amélioration du cadre de vie des habitants, dont les objectifs ont été approuvés par délibération métropolitaine n°2018-173 du 28 mars 2018, l'opérateur CDC Habitat Social a prévu des travaux de réhabilitation de bâtiments dans le secteur de la Cité Blanche, et a sollicité Bordeaux Métropole aux fins de cession d'une emprise autour de la tour 2, sur des parcelles cadastrées section AR n° 96, et 103 pour une superficie d'environ 495 m², constituées de partie de voie de circulation et de trottoir ainsi que de parties de place de stationnement. Cette emprise du domaine public routier a été déclassé par arrêté de déclassement n°23METPP00663 du 15 juin 2023.

Dans l'attente du transfert de propriété de cette emprise par acte authentique et afin de faciliter le déroulement de ses futurs travaux autorisés par permis de construire, CDC Habitat Social a demandé à BM une utilisation « privative » de l'emprise concernée, conformément à la procédure de cession en cours, et au plan annexé au présent document.

Bordeaux Métropole a autorisé cette occupation, par convention signée les 21 et 23 juin 2023, notifiée le 30 juin 2023 et transmise au contrôle de légalité le 26 juin 2023, sous réserve que l'Occupant ne procède à aucuns travaux de transformation de l'emprise, dans l'attente d'une validation des modalités de dévoiement des réseaux traversant l'emprise par les gestionnaires de ces réseaux.

CDC Habitat Social a présenté à Bordeaux Métropole une offre de concours matérielle tendant à dévoyer lesdits réseaux à ses frais, selon les exigences techniques et les procédures applicables à des ouvrages d'assainissement ayant vocation à être intégrés au réseau public d'assainissement. C'est l'objet de la présente convention.

Le présent document vise à permettre à CDC Habitat Social de réaliser des travaux de dévoiement sur les collecteurs publics et affermés concernés, sur un foncier appartenant à ce jour encore à Bordeaux Métropole, ainsi que la remise des ouvrages dévoyés à Bordeaux Métropole et leur gestion par l'exploitant du service public de l'assainissement.

En conséquence, il convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les conditions de mise en œuvre de l'offre de concours de CDC Habitat Social à destination de Bordeaux Métropole pour la réalisation des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement autour de la Tour 2 de la Benauges- 2 rue du professeur Lambinet, 33100 Bordeaux.

CDC Habitat Social prend également en charge l'abandon des réseaux se situant sur la parcelle dont CDC Habitat Social se porte acquéreur.

Lors des travaux sur les réseaux concernés, la continuité de service devra être assurée.

Cette offre de concours prendra la forme d'une contribution matérielle.

2. OFFRE DE CONCOURS

La participation de CDC Habitat Social s'effectuera sous forme d'une offre de concours matérielle relative au dévoiement des réseaux d'assainissement de manière gracieuse.

A titre indicatif, le coût global de ces travaux est estimé à la date de signature de la convention à 60 000 euros HT. Ce coût ne préjuge pas de l'offre de concours définitive qui sera effectuée par CDC Habitat Social.

3. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Métropole déclare accepter l'offre de CDC Habitat. Social Bordeaux Métropole s'engage à tout mettre en œuvre, notamment par la communication de l'ensemble des prescriptions techniques, pour permettre à CDC Habitat Social de réaliser les travaux de dévoiement dont elle prend l'entière responsabilité jusqu'à la conclusion de la procédure d'intégration au patrimoine du service de l'assainissement.

4. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET LOCALISATION

Le dévoiement du réseau d'assainissement unitaire DN300 situé au Nord et à l'Est de la Tour 2 de la Benauges- 2 rue du professeur Lambinet, 33100 Bordeaux concerne les linéaires suivants, selon le plan ci annexé (annexe 1) :

- 60 ml de réseaux sont à abandonner ;
- 65 ml de réseaux sont à créer.

CDC Habitat Social prend également en charge l'abandon des réseaux se situant sur la parcelle dont CDC Habitat Social se porte acquéreur.

En septembre 2023, la Régie de l'Eau a transmis un plan de faisabilité du projet à CDC Habitat. Sur cette base, CDC Habitat a élaboré son projet de dévoiement. Le DCE a été soumis et validé par Bordeaux Métropole et SABOM en novembre 2023

5. DELAIS DE REALISATION

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois Elle pourra être prolongée en fonction des aléas de chantier, sans pouvoir dépasser 1 an. CDC Habitat Social s'engage à informer Bordeaux Métropole de toute prolongation de la durée de chantier.

6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux devront être réalisés conformément au cahier des ouvrages type de Bordeaux Métropole, et au cahier des clauses techniques particulières en vigueur.

Dans le cas où le dossier DCE transmis et validé par Bordeaux Métropole serait amené à évoluer, Bordeaux Métropole devra être sollicité pour avis et validation des modifications avant toute mise en œuvre pour ce qui concerne les ouvrages à dévoyer.

La SABOM, en tant qu'exploitant du réseau, devra être invité pour avis aux réunions de chantier et aux opérations de réception. Le DOE devra lui être transmis en amont des OPR conformément à la procédure patrimoine P32 en vigueur. La remise des ouvrages à Bordeaux Métropole se fera via la procédure P32bis en vigueur au moment de la remise des ouvrages, que Bordeaux Métropole a communiqué à CDC Habitat Social et lui transmettra dans les meilleurs délais si elle évolue. La finalisation de l'exécution de la procédure actera la prise en gestion des ouvrages par la SABOM.

7. DUREE

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties.

Elle prendra fin de plein droit dès la conclusion de l'exécution de la procédure P32 bis selon l'article 6.

8. CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation de la convention, pourra être prononcée :

- D'un commun accord entre les parties ;
- En cas de manquement grave aux prescriptions techniques transmises par Bordeaux Métropole à CDC Habitat Social, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans réponse 15 jours après sa notification.
- Par Bordeaux Métropole pour motif d'intérêt général.

Dans tous les cas, CDC Habitat Social devra remettre en état la parcelle à la date de résiliation de la présente convention. L'état de la parcelle devra être au moins identique à celui levé par constat huissier à la date de signature de la présente convention.

Aucune des parties n'encourt de responsabilité pour n'avoir pas accompli ou pour avoir accompli avec retard les engagements au titre de la présente convention dans la mesure où un tel manquement ou retard résulterait directement d'un événement intervenant au cours de la présente convention et présentant les caractéristiques de la force majeure.

9. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Aucune modification de la présente convention ne sera effective si elle n'est l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

10. REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention, et non résolu à l'amiable, sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

11. ANNEXE

- Annexe 1 : Plan de dévoiement - 15/11/2023, DCE réalisé par VERDI pour le compte de CDC Habitat Social

Fait à Bordeaux, le

Bordeaux Métropole,

CDC Habitat Social,

Alain Anziani

Prénom NOM